

Saint-Denis, le 02 MAR. 2018

RÉGION ACADÉMIQUE

**Note relative aux modifications apportées à la carte
scolaire RS 2018 après le CTA du 20 février 2018**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

*** 2 postes supplémentaires créés devant élèves:**

Rectorat

- Annulation de la fermeture prévue à l'école d'Ilet à Cordes à Cilaos
- 1 ouverture en élémentaire à l'école Alexis de Villeneuve à Saint-Benoît (la décharge de direction passe de 0,33 à 0,50) – Une régularisation de structure sera également opérée (en maternelle et élémentaire).

2017-2018/n°

Affaire suivie par
LEBRETON Martine

Téléphone
02 62 48 13 70
Fax

Courriel
martine.lebreton1@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

*** 2 postes spécifiques créés:**

- 1 poste pour le secteur CLG Emile Hugot (rattaché à l'École Primat)
- 1 poste pour le réseau CLG Terrain Fayard (Ecole Suzie Bomel, Ecole Zac Fayard, Docteur Martin)

Soit + 4 ETP

*** Réaménagement de cycle entre les écoles Reydellet A et B:**

- Le cycle 2 sera à Reydellet A et comptera 10 classes (hors accueil temporaire des classes de maternelle. La décharge de direction passe de 0,25 à 0,50 à Reydellet A.
- Le cycle 3 sera à Reydellet B et comptera 6 classes. La décharge de direction passe de 0,50 à 0,25.

*** Transfert de la TPS prévue à l'école Suzie Bomel à l'école Jean Albany à Saint-André:**

- Les effectifs prévus à l'école Suzie Bomel en TPS pour 20 élèves ont été transférés à l'école Jean Albany ,
- L'ouverture prévue d'une classe de maternelle à l'école Suzie Bomel a été transférée à l'école Jean Albany.

*** Création de 13 remplaçants titulaires de secteur:** Favoriser les TS plutôt que d'augmenter les brigades.

*** Erratum sur la carte scolaire RS 2018 :**

Le montant total de classes RS 2018 pour décharges est de 5078 au lieu de 10 072.